



Réforme anti chômeurs de l'assurance chômage 2022: chômeurs coupables ??

La nouvelle réforme de l'assurance chômage décidée par le gvt macron et le patronat sans la consultation des syndicats veut taper encore sur les chômeurs et leur rendre la vie impossible pour les inciter à travailler.

De quoi s'agit-il pour le gouvernement? Il a 2 objectifs :

Le premier, faire baisser par n'importe quel moyen le nombre officiel des chômeuses/chômeurs, diminuer le montant total des allocations versées et augmenter le nombre des radiations par pôle emploi grâce à une politique draconienne des contrôles. En clair rendre le chômage invisible. L'objectif affiché est le « plein emploi » c'est à dire 5% de chômage peu importe la nature de l'emploi. Après avoir décidé en 2019 que les montants des indemnités allaient baisser et leur durée augmenter, **en 2022 le gouvernement fait baisser la durée des indemnités pour les nouveaux chômeurs de 25%, de 25 à 18 mois et ceci applicable dès février 2023 en période « verte », de conjoncture où le chômage serait sous les 9 % ? Et exclusion pour refus de 2 cdi. Quand la conjoncture est favorable le chômeur trinque !**

Le deuxième objectif est de mettre fin au régime de l'Unedic mis en place en 1958 où la gestion du chômage et de l'indemnisation était du ressort des représentants du monde du travail. Aujourd'hui sans passer par l'accord UNEDIC, c'est désormais le gouvernement qui décide tout seul en s'appuyant sur le fait que les cotisations salariales patronales ont été supprimées en 2018, pour être remplacées par l'impôt, la CSG, qui lui en donne le contrôle. Il peut ainsi appliquer sa logique capitaliste de politique de l'emploi, refuser d'inciter le patronat à augmenter les salaires, sans taxer ses superprofits et se dispenser de lutter contre la fraude fiscale évaluée à 90 milliards.

Aussi l'association AC ! Agir ensemble contre le chômage revendique pour :

La création massive de postes, en particuliers dans les services publics de santé, d'éducation...

L'arrêt de la précarité sous toutes ses formes,

Le partage du temps de travail à 32 h hebdomadaires,

Le retrait de cette réforme et des précédentes,

100% des chômeurs indemnisés et des indemnités au minimum au SMIC revalorisé.

Rassemblement place Pasteur à Besançon le samedi 3 décembre 2022 à 14H